

Laurabuc



**COMMUNE DE LAURABUC
DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 16.05.2022**

Date de convocation : 11.05.2022

Conseillers en exercice : 10

Présents : 7 - **Votants** : 7

Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Marie-France LOISEL - Aude SALVAT-LÔ, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH - Olivier JURADO, conseillers municipaux.

Absents excusés : Michel COURTESSOLE - Jean-Pierre PLANCADE - Bernard VIE.

La séance est ouverte à 20h30.

Marie-France LOISEL est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal tenue le 09.05.2022, bien reçu par tous les conseillers et affiché en mairie est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

I – A examiner :

1°) Création d'une régie de recette.

2°) Fixation des tarifs Bistrot Communal.

3°) Marché public « Aménagement local communal » choix des entreprises lot n°2, lot n°3 et lot n°4.

II - Questions diverses.

1°) Création d'une régie de recette.

Monsieur le maire rappelle qu'il convient de créer une régie de recettes pour l'encaissement du Bistrot Communal et précise que les modalités de fonctionnement de la régie de recettes du Bistrot communal seront fixées par arrêté du Maire ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de la régie de recettes pour le Bistrot Communal.

2°) Fixation des tarifs Bistrot Communal.

Boissons alcoolisées	Prix		
Ricard	2.50		
Whisky	2.50	Boissons non alcoolisées	Prix
Bière	2.00	Jus de Fruits	1.00
Vin Blanc	2.00	Eau plate et pétillante	1.00
Vin Rosé	2.00	Sodas	1.00
Vin Rouge	2.00	Sirops	1.00

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité la fixation des tarifs pour le Bistrot communal.

3°) Marché public « Aménagement local communal » choix des entreprises lot n°2, lot n°3 et lot n°4.

Le Conseil municipal a pris connaissance des résultats établis au terme de l'analyse qui a été établie par le Maître d'œuvre Florent AURIOL, en concertation avec la Commission appel d'offres qui l'a approuvée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE** le marché pour le « lot 2 » à l'entreprise GOMEZ pour un montant de 9 387,40 € HT, le « lot 3 » à l'entreprise CHARTIER pour un montant de 5 411,00 €HT, le « lot 4 » à l'entreprise BAUTIAN pour un montant de 2 290,00 € HT

II - Questions diverses.

CAUE : Présentation d'un projet d'aménagement global de commune en lien avec l'élaboration du PLU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.

Les Conseillers,